

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-3383
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le versement d'un montant de 250 000\$ dans le Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville dans le cadre de la relance du centre-ville et d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office de Tourisme Laval inc. visant à confier la gestion du Fonds	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	00-Tous les districts	
Date CM souhaitée :	2024-09-10	
 Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-3383
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2024-03-06 CE-20240306-800 APPROBATION - AVENANT 2 À LA CONVENTION DE SUBVENTION - MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'avenant 2 à la convention de subvention pour la relance du centre-ville de Laval à intervenir entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Laval;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.</p> <p>(SD-2024-940)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-03-08 CM-20230308-220 MODIFICATION - POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN DU TOURISME AU CENTRE-VILLE - CONVENTION DE MODIFICATION À L'ENTENTE DE GESTION - OFFICE DU TOURISME DE LAVAL INC.</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra EI-Helou APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de modifier la Politique d'admissibilité du Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville adoptée par la résolution CM-20220503-451;</p> <p>d'approuver la convention de modification à l'entente de gestion du Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office du tourisme de Laval inc. au montant de 500 000 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-4094)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-01-25 CE-20230125-181 APPROBATION - AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTION - MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'avenant à la convention de subvention d'un montant maximal de 3 000 000 \$ à intervenir entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Laval pour l'exercice financier 2023-2024, dans le cadre de la relance du centre-ville;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.</p> <p>(SD-2022-6374)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-05-03 CM-20220503-451 APPROBATIONS - FONDS D'INVESTISSEMENT DE SOUTIEN DU TOURISME AU CENTRE-VILLE - ENTENTE DE GESTION - OFFICE DU TOURISME DE LAVAL INC.</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la création du Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville, de fixer la somme investie à 500 000 \$ et de prévoir l'admissibilité au Fonds jusqu'au 31 juillet 2023;</p> <p>d'affecter une somme de 500 000 \$ audit Fonds, à même les sommes reçues dans le cadre de la convention de subvention visant la relance du centre-ville;</p> <p>d'approuver l'entente de gestion à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office du tourisme de Laval inc. afin de lui de confier</p>		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-3383
---------------------------	--	------------------------------

la gestion dudit Fonds, ainsi que la sélection des bénéficiaires de l'aide financière en découlant;

d'approuver la Politique d'admissibilité dudit Fonds;

d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements budgétaires requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2022-1343)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2021-08-25	CE-20210825-2973	APPROBATION - CONVENTION DE SUBVENTION - MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Résumé

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de subvention d'un montant maximal de 3 000 000 \$ à intervenir entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Laval pour l'exercice financier 2021-2022 dans le cadre de la relance du centre-ville;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2021-3643)

CONTEXTE / JUSTIFICATIONS

Aux termes de la résolution CM-20220503-451, la Ville a constitué un Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville (le «Fonds») afin d'octroyer de l'aide financière directe aux entreprises de ce secteur dont les revenus ont diminués en raison de la Covid-19 et a adopté la Politique d'admissibilité au Fonds.

La mise en place du Fonds a été rendu possible grâce au pouvoir temporaire d'aide financière aux entreprises accordé aux municipalités à l'automne 2021 par la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (communément appelé le PL-67).

La contribution initiale de la Ville au Fonds, au montant de 500 000 \$, provenait d'une subvention de 3M \$ du ministre de l'économie et de l'innovation (maintenant désigné Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie («MEIE»)), accordée en 2021 (CE20210825-2973). La mise en place du Fonds faisait partie du plan d'action proposé par la Ville pour la relance du centre-ville, tel que requis par l'entente de subvention avec le MEIE et approuvé par ce dernier.

Par la même résolution CE-20220503-451, la Ville adoptait la Politique d'admissibilité au Fonds et confiait la gestion du Fonds à Tourisme Laval, c'est-à-dire la sélection des bénéficiaires conformément à la Politique d'admissibilité au Fonds et l'octroi des aides financières. Le choix de Tourisme Laval à titre de partenaire a été fait puisqu'il gérait déjà un programme semblable d'aide aux entreprises dans le secteur du tourisme d'affaires. Ainsi, la Ville bénéficiait des procédures et de l'expertise déjà en place pour accélérer le traitement des demandes d'aide financière, dans les courts délais prévus par le déploiement requis par le MEIE.

L'entente de gestion avec Tourisme Laval est venue à échéance le 31 mars 2024. Cette échéance coïncidait avec la date d'échéance pour la réalisation du plan d'action de la Ville en vertu de l'entente de subvention conclue avec le MEIE, ainsi qu'avec la fin du pouvoir temporaire d'aide accordé par le PL-67.

À l'automne 2023, le gouvernement a adopté la Loi modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (le «PL-39»), accordant plusieurs nouveaux pouvoirs aux municipalités, et prolongeant notamment le pouvoir temporaire d'aide financière des municipalités jusqu'en 2027. Le MEIE a aussi, pour sa part, accepté de prolonger l'entente avec la Ville pour la réalisation de son plan d'action jusqu'au 31 juillet 2025.

En conséquence, considérant les conditions économiques actuelles encore difficiles pour les entreprises (taux d'intérêt élevés, pénurie de main d'oeuvre), Laval Économique souhaite poursuivre son soutien aux entreprises, nécessaire au maintien de la vitalité du centre-ville de Laval, en allouant un montant additionnel de 250 000 \$ dans le Fonds d'aide au tourisme. Laval Économique propose également de reconduire l'entente avec Tourisme Laval pour la gestion et l'octroi des aides financières aux entreprises dans le domaine du tourisme, suivant la Politique d'admissibilité précédemment adoptée.

La période d'admissibilité au Fonds se terminerait le 31 juillet 2025, coïncidant avec la date d'échéance de l'entente de subvention avec le MEIE.

L'entente avec Tourisme Laval prévoit une somme de 17 250 \$ pour couvrir les frais de gestion encourus par Tourisme Laval pour ce mandat.

IMPACTS MAJEURS

La création du Fonds permet à la Ville d'utiliser la subvention reçue du MEI, ce qui n'était pas possible avant l'adoption du PL-67.

L'aide financière qui proviendra du Fonds permettra d'aider entre 10 et 20 entreprises avec l'octroi de subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ par entreprise.

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-3383
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Les fonds sont présentement au disponible au budget de fonctionnement au poste budgétaire : 41101-6302-00-119110-D2201 (232 750 \$ Aides aux entreprises) et 41101-6302-00-114990-D2201 (17 250 \$ Frais de gestion)</p> <p>Une fois le présent sommaire décisionnel approuvé, le montant de 250 000 \$ sera transféré au Fonds, et ensuite un chèque sera émis afin de confier le montant à Tourisme Laval pour en assurer la gestion.</p> <p>Selon la norme sur les paiements de transferts, la subvention à Tourisme Laval doit être comptabilisée lors de l'approbation de l'entente soit en 2024. Le Fonds de soutien du tourisme au centre-ville sera financé par l'entente de subvention signée avec le MEI dans le cadre de la relance du centre-ville pour un montant de 250 000\$. Une augmentation rev-dépense sera fait au 41101-6302-00-119110-D2201 via le Fonds déjà existant.</p> <p>Intervention Comptabilité et trésorerie (28204) : Selon la norme sur les paiements de transfert, le montant du fonds (232 500\$) sera constaté et versé à la signature de l'entente, soit 2024 au compte 41101-6302-00-119110-D2201. Les frais de gestion seront constaté suite à la facturation au compte 41101-6302-00-114990-D2201 L'argent est disponible au budget 2024.</p> <p>Intervention Planification fin. et services conseils (28504) : Nature de la dépense et montant prévus au budget. Selon la norme sur les paiements de transfert, la totalité du montant sera imputée dans l'année de l'approbation de l'entente soit, 2024.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Chaque année, un rapport sur l'aide versé dans le cadre du Fonds sera déposé au conseil municipal et publié le site internet de la Ville</p> <p>Étapes selon les conditions et modalités établies dans l'entente de gestion</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Article 130 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67), tel qu'amendé par la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (PL-39)</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'affecter une somme de 250 000 \$ au Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville à même les sommes reçues dans le cadre de la convention de subvention visant la relance du centre-ville;</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de gestion à intervenir entre Ville de Laval et l'Office du tourisme de Laval inc. afin de lui de confier la gestion du Fonds d'investissement de soutien du tourisme au centre-ville, ainsi que la sélection des bénéficiaires de l'aide financière en découlant ;</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la Politique d'admissibilité du Fonds d'investissement de soutien au tourisme au centre-ville;</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser le Service des finances à effectuer les ajustements budgétaires requis ;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service du développement économique / Développement économique	No SD SD-2024-3383
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1805973 Coût estimé affectant l'année en cours : 250 000,00 \$ CM requis : Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint		2024-08-22 _____ AN - MS - JR